

Référence de l'annonce : DAC-CDD-2020-04

Poste ouvert aux personnes en situation de handicap

POSTE

Poste	2 postes de Chargé de mission « Coordination Alerte » (f/h)
Catégorie d'emploi	Catégorie 2
Emploi repère	Chargé de mission (f/h)
Type de contrat	CDD de droit public à temps plein de 6 mois Détachement fonction publique d'Etat, Territoriale ou Hospitalière possible.
Motif	Renfort dans le cadre du Covid-19
Rémunération	Selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.
Prise de fonction	Dès que possible
Renseignements	Sur le poste : Nicole Pelletier, Directrice de la Direction Alerte et Crise – tél : 01 58 69 39 03 ou Philippe Magne, Adjoint à la Directrice et Responsable de l'Unité « Coordination Alerte et Crise » à la Direction Alerte et Crise – tél : 01 41 79 69 89 Sur le recrutement : Marie-Christine Morel, Chargée du recrutement et de la mobilité à la DRH – tél : 01 41 79 68 28

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Adresse	Le siège de l'agence est situé à Saint-Maurice (94). Elle dispose également d'implantations régionales. Localisation du site : 12 rue du Val d'Osne à Saint-Maurice (94)
----------------	---

PRESENTATION DE L'AGENCE

Santé publique France est l'agence nationale de santé publique française. Établissement public de l'État sous tutelle du ministre chargé de la santé créé par l'ordonnance 2016-246 du 15 avril 2016, elle intervient au service de la santé des populations. Agence scientifique et d'expertise du champ sanitaire, elle a pour missions :

- 1° L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations ;
- 2° La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations ;
- 3° La promotion de la santé et la réduction des risques pour la santé ;
- 4° Le développement de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- 5° La préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires ;
- 6° Le lancement de l'alerte sanitaire.

L'agence est organisée autour de directions scientifiques et transversales et de directions assurant le support et le soutien à l'activité. Son programme de travail, arrêté par son Conseil d'administration, s'articule autour de cinq axes prioritaires : les déterminants de santé, les populations, les pathologies, les interventions et les territoires, et les infrastructures.

AFFECTATION

La Direction Alerte et Crise (DAC) est chargée des missions d'alerte et de réponse aux urgences sanitaires, aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et aux crises. Pour répondre à ses missions, la DAC dispose de 3 pôles métiers :

- l'établissement pharmaceutique, chargé des opérations d'achat, de fabrication, d'importation, d'exportation, d'exploitation, de stockage et de distribution des médicaments et produits de santé prévus par les plans nationaux de réponse aux menaces sanitaires graves. Il s'agit d'un établissement pharmaceutique soumis à autorisation d'ouverture par l'ANSM,
- la réserve sanitaire, chargée de contribuer au renforcement du système de santé pour répondre à des situations sanitaires exceptionnelles (SSE), susceptibles de mettre en tension l'offre de soins, en ayant recours à un vivier de professionnels de santé, salariés, sans emploi, retraités, étudiants, qui se sont préalablement portés volontaires pour servir en son sein. Elle constitue, à ce titre, un des éléments de réponse dont disposent les autorités en charge de la santé et s'inscrit dans le dispositif général de mobilisation des ressources sanitaires.
- l'unité de coordination « alerte et crise », chargée principalement de la coordination dans le cadre des SSE et des crises

Au sein de cette direction, l'unité de coordination « alerte et crise » a la responsabilité de coordonner l'alerte et la réponse devant une situation sanitaire exceptionnelle (SSE) ou une crise sanitaire. En cas d'urgence sanitaire simple elle se tient informée.

Au titre de la coordination de l'alerte et de la réponse, elle informe autant que de besoin la direction générale de l'agence et le centre opérationnel du ministère (CORUSS/VSS/DGS).

Elle participe à la mise en œuvre des organisations fonctionnelles nécessaires (cellule de synthèse, cellule d'alerte, centre opérationnel, ...) associant l'ensemble de l'agence à la gestion de ces SSE et crises.
Elle prépare la DAC à ces situations et pilote l'élaboration des outils et procédures, des formations et exercices.

DESCRIPTION DU POSTE

Pour ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle qui permet d'utiliser le masculin avec la valeur de neutre.

Missions Le chargé de mission « Coordination Alerte » contribuera au programme de coordination des alertes. Sous l'autorité du responsable de l'unité de « Coordination Alerte et Crise », il sera amené à réaliser les activités suivantes, en collaboration avec les autres membres de l'équipe :

Activités

1. Participation à la coordination des alertes, selon un planning de continuité pendant les jours ouvrés établi entre les différents membres de l'unité :
Analyse et traitement des informations entrantes ;
Organisation de réunion et rédaction des comptes rendus de ces réunions ;
Interface quotidienne avec les différentes directions de Santé publique France concernées et avec les partenaires extérieurs ;
Elaboration de retours d'expérience et rédaction de synthèses et de notes sur le suivi de la réponse aux alertes.
2. Gestion de projets « alertes, crise et continuité » :
Contribution à l'organisation de l'anticipation et à la coordination de la réponse ;
Actualisation des différents outils, notamment pour le projet d'évolution du centre opérationnel de crise et appui aux personnels mobilisés en lien avec la réponse aux alertes.

Il pourra participer au dispositif d'astreinte épidémiologique de Santé publique France et d'être mobilisé hors heures ouvrées pour une situation sanitaire exceptionnelle ou une crise.

Dans le cadre de ses missions, le chargé de mission devra pouvoir se rendre disponible pour des déplacements en régions, notamment dans le cadre de la coordination de certaines opérations de la DAC, voire à l'étranger.

Les missions, activités et finalités décrites ci-dessus sont susceptibles d'évoluer, notamment en fonction des révisions périodiques des orientations stratégiques et du programme d'activité de l'agence et de la DAC. L'agent pourra être amené à participer à d'autres projets.

L'agent s'engage à solliciter une habilitation au secret de la défense nationale.

PROFIL RECHERCHE

Niveau requis Bac+3

Diplôme Professionnel de santé (sage-femme, infirmier, kinésithérapeute,)
Et Master en Santé publique et/ou en management de crises

Expérience Expérience professionnelle clinique et organisationnelle dans le champ de la veille et de l'alerte sanitaires ou dans la gestion de crises.

Aptitudes et Compétences

- Connaissance des partenaires du réseau national de santé publique
- Connaissance de l'organisation du système de santé en France
- Aptitude à travailler dans un contexte d'urgence
- Esprit de synthèse
- Qualités rédactionnelles
- Aptitude au travail d'équipe
- Bonne maîtrise de l'anglais
- Pratique des logiciels bureautique, de gestion de projet et organisationnel

POUR POSTULER

Adresser les candidatures (lettre de motivation + cv) en indiquant la référence de l'annonce par courriel :

recrut@santepubliquefrance.fr